

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 30679-2020/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 23-2020/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du vendredi 10 juillet 2020

Le **vendredi 10 juillet 2020 à 10 heures 25**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 28755-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2020 ;
- les projets de délibération approuvant **les avenants aux contrats de développement** seraient susceptibles d'être examinés *en fonction des éléments fournis par l'Etat*, mais n'ont pas encore été transmis.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Absente :

Mme Ithupane Tiéoué (excusée).

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Françoise Suve ;
M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres représentés ou absents.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Philippe Dunoyer, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Annie Qaeze, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
Ainsi que par M. Milakulo Tukumuli, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, chef du service du développement artistique et culturel (SDAC/DCJS) ;

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement durable des territoires par intérim (DDDT) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice du logement (DL) ;
Mme Christel Berger, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Ahmed Bouhaba, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
Mme Stéphanie Charneau, chef du service administratif et financier (SAF/DDDT) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme Bertille Jouan-Ligné, directrice de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Chloé Lafleur, directrice adjointe du développement durable des territoires (DDDT) ;
Mme Karine Lambert, directrice du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Raphaël Larvor, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Elsa Laubscher, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Arthur Letourneux, chargé de mission participation et relations aux usagers (CDM/SG) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Nicole Pehau, chef du service du développement économique (SDE/DEFE) ;
M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 28755-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2020.

Le rapport de présentation du projet de texte est annexé au présent rapport de commission.

Une présentation relative au budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2020 a été faite par la direction des finances (DFI).

Dans la discussion générale, M. Michel a relevé la situation budgétaire dégradée de la province Sud avec une diminution du fonds de roulement à 432 millions de francs CFP. Dans ce contexte, le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020, de l'ordre de 2,5 milliards de francs CFP, servira à financer soit des dépenses qui ont déjà été décidées en rapport avec le soutien aux entreprises lors de la crise Covid-19, soit à procéder à des ajustements de crédits tels que la masse salariale et les frais de liquidation de l'aide médicale. Pour ce faire, il a été choisi de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 milliard de francs CFP supplémentaires et de se baser sur l'ajustement de la dotation de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2019 à hauteur de 1,54 milliards de francs CFP. Cependant, M. Michel s'est interrogé sur la certitude de percevoir réellement cet ajustement de la Nouvelle-Calédonie, surtout qu'en parallèle celle-ci avait versé à la province Sud un trop-perçu de 522 millions de francs CFP au titre de l'année 2018. Suite à ces propos, M. Blaise a tout d'abord rappelé que la réduction du fonds de roulement résulte de la gestion de la précédente mandature qui avait engagé l'essentiel des dépenses pour l'exercice 2019 avant la mise en place du nouvel exécutif et qui avait très

largement surestimé les recettes inscrites en parallèle. Puis, il a fait savoir que la Nouvelle-Calédonie a confirmé le versement de l'ajustement de la dotation 2019. En ce qui concerne la problématique du trop-perçu pour l'année 2018 due à une mauvaise estimation du précédent président du gouvernement, il est évoqué le remboursement par la province Sud à la Nouvelle-Calédonie. Pour autant, M. Blaise a signifié qu'il est nécessaire que les trois provinces adoptent cette démarche, et non pas seulement la province Sud. Par conséquent, une convention quadripartite entre la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces est envisagée afin que les provinces remboursent à la Nouvelle-Calédonie ce trop-perçu. Mais il existe actuellement une incertitude quant aux positions de la province Nord et la province des îles Loyauté.

M. Dunoyer a regretté le manque de solidarité des provinces à l'égard de la Nouvelle-Calédonie qui subit les effets de la crise sanitaire. Selon lui, la réticence de la province Nord et des îles Loyauté au remboursement du trop-perçu ne justifie pas le fait que la province Sud renonce également à rembourser la Nouvelle-Calédonie. D'autant plus que, comme l'a signalé M. Michel, la Nouvelle-Calédonie a été obligée d'emprunter auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour honorer ce qu'elle doit aux autres collectivités. A cela, M. Blaise a convenu d'un besoin de solidarité, la province ayant immédiatement confirmé qu'elle était prête à rembourser la somme. Pour 2020, il a indiqué que la Nouvelle-Calédonie peut avec le prêt de l'AFD qui le prévoit conserver les dotations aux collectivités. En outre, les crédits réservés au dispositif de chômage partiel n'ont pas été entièrement consommés et peuvent être redéployés pour garantir les dotations.

De plus, M. Dunoyer a souhaité savoir si la Nouvelle-Calédonie a la possibilité d'imposer à la province Sud le remboursement du trop-perçu, en prélevant les ressources sur l'ajustement de la dotation par exemple. M. Arsapin a mentionné la loi organique du 19 mars 1999 qui précise que les dotations globales de fonctionnement versées par la Nouvelle-Calédonie aux provinces sont majorées pour atteindre le seuil de 51,5 % si nécessaire. Cette disposition implique que la Nouvelle-Calédonie a l'obligation de verser les ajustements de dotation à la hausse, mais elle ne peut pas imposer aux provinces le remboursement en cas de trop-versé. Le principe de remboursement par compensation sur l'ajustement de la dotation évoquée par M. Dunoyer n'est donc pas possible. C'est pourquoi il est proposé d'aboutir plutôt à un accord entre toutes les parties pour un remboursement.

Mme Julié a demandé à connaître la raison pour laquelle la collectivité ne prévoit pas d'inscrire une provision pour le trop-perçu, car le budget proposé pourrait être caractérisé d'insincère. M. Arsapin a répondu que le provisionnement dépend essentiellement de la disponibilité budgétaire lors des décisions budgétaires. Il pourrait être prudent de provisionner tout ou partie de cette dépense mais la solution prise est de prévoir la dépense dès qu'un accord sera trouvé pour la convention quadripartite.

En sus, M. Michel a déclaré qu'il est habituel de réduire le recours à l'emprunt lors de l'élaboration du budget supplémentaire. Ici, le projet de budget supplémentaire propose d'augmenter l'utilisation de l'emprunt. Mme Julié et M. Michel ont alors questionné sur les conséquences de cet emprunt supplémentaire sur les ratios financiers dégradés de la collectivité, dont la capacité à emprunter pour le budget primitif 2021. En réponse, M. Blaise a souligné que la crise Covid-19 a diminué les recettes de la province Sud notamment sur les produits issus de la taxe sur les jeux suite à la fermeture des casinos. Cette crise a également obligé la collectivité à prendre des mesures d'urgence pour sauver des entreprises ou commander des masques. Pour cela, l'exécutif a choisi de faire appel à l'emprunt au lieu de baisser l'investissement, conduisant à une dette totale de 24,2 milliards de francs CFP, soit un taux d'endettement acceptable de 62 %. Dans ce contexte, les efforts entrepris par la nouvelle mandature pour ajuster les dépenses doivent être maintenus avec un accent mis sur la maîtrise de la masse salariale. M. Arsapin a ajouté que la capacité à emprunter dépendra

essentiellement de la capacité à épargner et les prévisions seront établies lors du débat d'orientation budgétaire 2021.

A la question de Mme Julié sur le taux d'intérêt de l'emprunt souscrit par la province Sud, M. Blaise a fait savoir qu'un appel d'offres a été lancé pour obtenir un prêt avec un taux d'intérêt de l'ordre de 1,5 %.

Mme Julié a sollicité des précisions sur l'ajustement des crédits pour les rémunérations et charges de personnel qui représente 687 millions de francs CFP alors qu'il est affiché une volonté de contrôler la masse salariale. M. Pannier a exposé qu'une conjugaison de facteurs a amené à un réajustement de ces crédits au budget supplémentaire 2020. En premier lieu, dans l'optique de diminuer la masse salariale, 79 postes ont été identifiés sur les 80 postes annoncés comme n'étant pas renouvelés. Néanmoins, ces postes ont été occupés en tout ou partie sur l'année 2020, ce qui conduit à prévoir des crédits pour compenser le différentiel avec la date réelle de départ de ces personnes. D'autre part, des crédits ont été réservés pour le remplacement des enseignants du premier degré dans le cadre du dispositif de promotion des écoles bilingues. Enfin, des dépenses de personnel supplémentaires ont été inscrites en rapport avec la crise sanitaire concernant les centres médico-sociaux et des renforts enseignants du premier degré lors de la réouverture des écoles.

Par ailleurs, M. Dumoyer et M. Michel ont souhaité savoir si la baisse de la masse salariale de 0,8 % par rapport au compte administratif 2019 inclut l'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT). Une note récapitulant le nombre de postes non-renouvelés a ensuite été demandée. M. Pannier a assuré que le GVT est bien compris dans le calcul de la diminution de la masse salariale, et a souligné qu'il existe un tableau des effectifs qui fera l'objet d'une modification lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Au sujet des recettes d'investissement, M. Michel a requis une note précisant la cession de terrains provinciaux à hauteur de 83 millions de francs CFP. M. Pannier a expliqué que ce poste comprend la vente de biens immobiliers notamment en rapport avec la réduction de périmètre des agents qui sont logés dans les biens provinciaux.

Au sujet des annulations de dépenses, Mme Julié s'est enquis des projets importants qui ont été annulés ou baissés et a donc sollicité le détail des annulations. M. Arsapin a fait état des annulations suivantes :

- sur les interventions, un volume de 177 millions de francs CFP a été annulé principalement pour les opérations suivantes :
 - le Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC) pour 50 millions de francs CFP ;
 - les contrats emploi formation pour 10 millions de francs CFP ;
 - le festival provincial pour 10 millions de francs CFP ;
 - le centre d'accueil de Poé pour 8 millions de francs CFP ;
 - les études en matière d'agriculture pour 10 millions de francs CFP ;
 - le programme de sylviculture pour 10 millions de francs CFP ;
 - l'observatoire du tourisme pour 8 millions de francs CFP ;
 - diverses opérations en dessous de 2 millions de francs CFP ;
- sur les subventions, un volume de 258 millions de francs CFP a été annulé principalement pour les dotations suivantes :
 - la dotation au Groupement d'Intérêt Economique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCPS) pour 97 millions de francs CFP ;
 - l'aménagement du domaine de Deva pour 30 millions de francs CFP ;
 - une part de la dotation au Syndicat Mixte des Grandes Fougères (SMGF)

pour 20 millions de francs CFP ;

- les courses hippiques pour 16 millions de francs CFP ;*
- diverses subventions entre 3 et 5 millions de francs CFP.*

Après cette énumération des annulations, Mme Julié a constaté que les secteurs impactés sont l'environnement, le développement rural et l'emploi. Sur ce point, M. Blaise a rappelé la situation budgétaire difficile de la collectivité, avec des arbitrages rendus pour chercher des économies sur des opérations qui ne sont pas essentielles, et la crise COVID qui a entraîné des annulations d'événements tels les courses .

Au sujet de l'équipement de la collectivité, M. Michel a demandé une note présentant l'économie globale de l'opération du projet immobilier du Carré ROLLAND. M. Pannier a répondu que les services provinciaux sont logés dans des bâtiments appartenant à la province Sud, à l'exception de certains services de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) qui se situent dans un immeuble appartenant à la CAFAT. Etant donné que la CAFAT souhaite récupérer l'ensemble de ses locaux, il a été décidé de relocaliser ces services au sein du bâtiment du Carré ROLLAND. A cet effet, le Bureau de l'assemblée de la province Sud (BAPS) a adopté une délibération portant sur l'acquisition d'un plateau de bureaux à hauteur de 1,8 milliards de francs CFP. D'ailleurs, il est envisagé une éventuelle centralisation géographique avec les services du logement et de l'insertion qui traitent de missions connexes à celles de la DPASS.

Au sujet de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel a observé l'inscription d'études à la création d'une zone d'activité dédiée aux initiatives privées ou associatives concernant le secteur du recyclage et du réemploi. Sur ce sujet, il a souligné que la province Sud avait travaillé sur deux pistes, à savoir la création d'une déchèterie à Ducos et une réflexion pour trouver des synergies avec la SEM Mont-Dore Environnement. Aussi a-t-il posé la question de l'orientation prise par la collectivité sur ces travaux traitant de la valorisation des déchets. M. Blaise a informé que le projet « Ecopôle » a été retenu et qu'une autorisation de programme de 600 millions de francs CFP a été ouverte au budget supplémentaire 2020. Il s'agit d'un projet porté par la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) qui a reçu le soutien du ministère des Outre-Mer et qui est éligible au fonds exceptionnel d'investissement. L'opération comporte deux volets possédant chacun un coût équivalent de 400 millions de francs CFP mais avec des modèles économiques différents :

- une phase « recyclerie » consistant à proposer des docks aux entreprises de recyclage ;*
- une phase « ressourcerie » consistant à mettre en place un lieu de libre-service pour la réparation et le réemploi d'objets.*

Le choix a été de se concentrer sur la partie « recyclerie » et de reconsidérer la partie « ressourcerie » sur du libre-service à proximité d'un quai d'apport volontaire ou d'une déchèterie. Ainsi, la Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) sera en charge des études précitées pour la réalisation de l'opération. Une note a alors été requise par M. Michel sur ce projet.

Au sujet de la santé publique, la protection et l'action sociale, M. Michel a sollicité une note sur l'enveloppe de 140 millions consacrée à l'achat de produits pharmaceutiques et d'hygiène liée à la crise Covid-19. M. Friat a précisé qu'un montant de 100 millions de francs CFP a été réservé pour l'acquisition d'un million de masques chirurgicaux et de 30 000 masques FFP2. Ces masques ont été peu utilisés et sont distribués au fur et à mesure des besoins des centres médico-sociaux de la province Sud. Le stock constitué est stratégique et servira à équiper la population et les soignants en cas d'introduction du virus. Quant à l'achat de médicaments, un certain nombre a été commandé, dont l'hydroxychloroquine et

l'azithromycine qui avaient été rendus possibles pour traiter le Covid-19. L'hydroxychloroquine a été livrée en quantité minime puisque tous les stocks mondiaux étaient en tension. De surcroît, il sera possible de revendre le stock puisque ce médicament sert au traitement d'autres pathologies ou d'annuler les commandes qui n'ont pas été livrées.

S'agissant des crédits de liquidation des dépenses de santé de l'aide médicale, Mme Julié et M. Michel ont interrogé sur l'ajustement conséquent de 520 millions de francs CFP. A cela, M. Bergery a indiqué que ce montant permettra de liquider les dépenses jusqu'à la fin de l'année. Ces dépenses sont très dynamiques malgré les mesures prises pour maîtriser les frais. De plus, pendant la crise sanitaire, le Médipôle a cessé ses interventions non urgentes, ce qui a reporté l'essentiel des soins sur la clinique avec un système de facturation qui contraint la collectivité à rémunérer la clinique pour les soins effectués. Suite à ces explications, M. Dunoyer a demandé une note sur l'impact du report d'activité par le Médipôle, ainsi que le différentiel entre le montant total des dépenses de l'aide médicale projeté pour 2020 et les dépenses constatées au compte administratif 2019.

Au sujet de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Michel a souhaité une note concernant l'étude sur la semaine de quatre jours dont l'objet semble relever de la compétence de la Nouvelle-Calédonie. Ce à quoi M. Pannier a répondu que la Nouvelle-Zélande a engagé cette réflexion et que la volonté de la présidente de l'assemblée de la province Sud est d'avoir une mesure des effets que pourrait avoir ce dispositif en Nouvelle-Calédonie sur le plan économique.

Au sujet des mouvements d'ordre, M. Michel a noté l'opération de transformation de créances de la province Sud sur la SAEM Promosud en prise de participation au capital de cette société, et de la même manière pour la SAEM Sud Forêt. Il a donc requis la réunion d'une commission dédiée aux perspectives de Promosud et Sud Forêt et à l'opération de transformation de créances en prise de participation. En réponse, M. Blaise a informé de la situation de Sud Forêt et de l'intérêt de l'opération de transformation de créances. En effet, Sud Forêt possédait un modèle économique qui n'était pas viable en se basant sur la plantation d'espèces dont la récolte ne pouvait se faire avant 70 ans. A cela s'ajoute le fait que la société était financée par des avances en compte-courant de Promosud, ce qui n'est pas pertinent avec le modèle économique du projet qui nécessite un financement sur plusieurs dizaines d'années. Dans ce cadre, une nouvelle orientation a été prise par Sud Forêt en s'appuyant sur des compétences techniques et un nouveau modèle économique avec le besoin de varier les espèces, dont celles à croissance rapide comme le pinus qui peut être exploité au bout de 25 ans. Afin de soutenir ce changement, il sera tout d'abord nécessaire de porter ces charges financières longues sur la province Sud plutôt que Promosud, en procédant à cette opération d'augmentation de capital par compensation de créances réciproques. Puis, à partir de cette situation plus saine, il sera possible de négocier avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'AFD pour solliciter des financements longs et adéquats qui soient adossés aux investissements de plusieurs dizaines d'années de Sud Forêt. Cette opération est d'autant plus importante que Promosud aurait dû faire face à une rupture de trésorerie d'ici 2021 et que la dotation à Sud Forêt a été baissée de 170 millions de francs CFP à 155 millions de francs CFP. En outre, M. Blaise a convenu de l'intérêt de réunir une commission présentant la situation de Promosud et de Sud Forêt et les enjeux associés. M. Michel a rebondi sur ces propos pour signifier qu'un des problèmes principaux du modèle économique de Sud Forêt est la capacité de la société à commercialiser ses espèces face à la concurrence de bois d'importation et d'opérateurs provinciaux existants.

Aussi, M. Dunoyer a souscrit au souhait de réunir une commission en ce sens. D'autre part, il a mentionné la politique de dépréciation des participations de Promosud ayant des perspectives de remboursement lointaines, notamment pour Sud Forêt, afin que les actifs soient

conformes avec leur valeur réelle. Ensuite, il a soulevé que Promosud avait présenté en 2018 sa participation au capital de Sud Forêt à hauteur de 597 millions de francs CFP avec une dépréciation des titres, et de Sud Reboisement à hauteur de 50 millions, pour atteindre le montant de 647 millions de francs CFP. Or, le montant de la prise de participation de la province Sud au capital de Sud Forêt proposée est également à hauteur de 647 millions de francs CFP. Ainsi, il a souhaité savoir si cette prise de participation intègre bien la dépréciation de Sud Forêt et si ces mouvements d'ordre concernent aussi Sud Reboisement. Sur ce point, M. Pannier a confirmé que la dépréciation a bien été prise en compte pour la transformation en capital. M. Blaise a ajouté qu'une note sera communiquée aux conseillers sur le détail de l'opération. S'agissant de Sud Reboisement, il a fait part d'une réflexion sur l'avenir de Sud Reboisement avec le désengagement de Vale NC. En revanche, la province Sud ne projette actuellement pas de participer au capital de cette société.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2020, est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE 001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT | BS 2020 | |
|---|--------------------|--------------------|
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 905 499 182 |
| CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 112 234 914 |
| CHAPITRE 901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 108 980 000 |
| CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 31 185 556 | 48 149 304 |
| CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 29 963 925 | 148 449 232 |
| CHAPITRE 904-SANTE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 4 514 656 | 48 343 178 |
| CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 151 870 488 | 122 575 207 |
| CHAPITRE 906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 14 480 000 |
| CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 50 694 337 | 104 024 072 |
| CHAPITRE 908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 50 760 236 | 193 800 944 |

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| CHAPITRE 909-ECONOMIE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | -4 931 128 | 1 374 378 309 |
| CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 89 992 080 | 0 |
| CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 2 373 521 210 | 3 684 210 |
| CHAPITRE 924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 5 500 000 | 415 800 |
| CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADES | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 2 980 456 |
| CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 5 215 855 |
| CHAPITRE 924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | -9 000 000 |
| CHAPITRE 925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERAT° D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 1 023 942 786 | 1 023 942 786 |
| CHAPITRE 926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERAT° D'ORDRE DEPENSES & RECETTES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 30 000 000 | 16 050 000 |
| CHAPITRE 951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 304 189 303 | 0 |
| CHAPITRE 954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 83 000 000 | 0 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| CHAPITRE 002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 929 773 190 | 0 |
| CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 291 325 807 |
| CHAPITRE 931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 130 000 000 |
| CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 632 043 381 |
| CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 5 526 427 | -3 080 383 |

| | | |
|---|----------------------|--------------------|
| CHAPITRE 934-SANTE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 161 877 158 |
| CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 695 475 510 |
| CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 52 201 950 |
| CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 106 679 261 | 100 425 723 |
| CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 36 000 000 | -27 154 603 |
| CHAPITRE 939-ECONOMIE | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | -49 964 924 |
| CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | -225 000 000 | 0 |
| CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 1 448 310 044 | 0 |
| CHAPITRE 946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERAT° D'ORDRE DEPENSES & RECETTES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 16 050 000 | 30 000 000 |
| CHAPITRE 953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES) | BS 2020 | |
| | RECETTE | DEPENSE |
| TOTAL DU CHAPITRE | 0 | 304 189 303 |

Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur cet article, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Articles 2 à 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur ces articles, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Les projets de délibération approuvant les avenants aux contrats de développement ont été retirés de l'ordre du jour et n'ont donc pas été examinés par les membres de la commission.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à midi.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel